



GUIDE des SAISONNIERS 2020

Pour une « saison beunaise »

MARENNES OLÉRON

EMPLOI - FORMATION - LOGEMENT
CONTRAT - SANTÉ - TRANSPORT

Sommaire

Avant la saison

Préparer sa saison	P.5
Logement	P.6 à 7
Transport.....	P.8
Emploi	P.9 à 11

Pendant la saison

Santé	P.12 à 14
Contrat de travail	P.15 à 17
Numéros utiles	P.18

Après la saison

Formation	P 19
Poursuivre sa saison à la montagne	P.20 à 21
Calendrier des saisons	P.22 à 23

Avec le soutien financier de :



Bienvenue en Pays Marennes Oléron !

Vous voici donc en route pour votre première ou nouvelle saison sur l'île d'Oléron ou le bassin de Marennes !

Je suis heureux de vous accueillir dans notre beau Pays entre mer, marais et forêt. Chaque année, vous êtes plusieurs milliers à participer à la qualité du tourisme sur nos territoires, et je tiens à vous en remercier chaleureusement.

Pour vous aider à bien réussir votre saison, le **Comité de Bassin d'Emploi et Oléron Marennes Tourisme** ont souhaité mettre à votre disposition un ensemble d'outils dont ce guide pratique. Vous y trouverez les informations et les contacts pour répondre à vos questions sur l'emploi, le logement, les transports, la santé, votre contrat de travail, etc..... Vous trouverez également des informations et contacts pour poursuivre cet hiver votre saison sur un territoire de montagne avec nos partenaires de la Tarentaise et de la Vanoise. Pour compléter ce guide, nous vous informons sur le calendrier des travaux saisonniers, une page facebook pour tout savoir sur les animations et les bons plans, un « **pass saisonnier** » pour un accès privilégié aux sites de visite et de loisirs.

Je remercie vivement les partenaires qui ont permis le financement, la réalisation et la diffusion de ce guide.



**Le président du Comité de Bassin
d'Emploi Marennes Oléron
Philippe LUTZ**

Carte



Préparer sa saison

Pour profiter au mieux de votre saison sont mis à disposition :

Une plateforme numérique dédiée : www.saisoniers-marenes-oleron.fr

Pour retrouver toutes les informations nécessaires directement sur votre smartphone ou votre ordinateur : Transports, offres d'emplois, contact, avantages...

Un Pass saisonnier : il donne accès à des gratuités, offres spéciales et avantages tarifaires sur tout un ensemble de sites touristiques, activités de loisir, bars et restaurants. A retirer dans tous les offices de tourisme de l'île d'Oléron et du bassin de Marennes. **(prévoir photo d'identité et contrat de travail).** Liste des partenaires sur : www.saisoniers-marenes-oleron.fr

Une page Facebook : « Espace saisonniers Marennes-Oléron » pour recevoir régulièrement des informations et également un groupe, « LES SAISONNIERS DE L'ÎLE D'OLÉRON », pour communiquer avec la communauté et rester connecté aux bons plans, festivités, et petites annonces.



Logement

Trouver un logement saisonnier sur Marennes Oléron est difficile. Mieux vaut s'y prendre tôt ! Quelques contacts pour vous aider.

LE COMITE LOCAL pour le LOGEMENT AUTONOME des JEUNES (CLLAJ) (Réservé aux moins de 30 ans)

Il vous informera sur les différentes possibilités de logement sur le territoire, les aides financières auxquelles vous avez accès. Il pourra également vous proposer des offres de colocation, d'hébergement saisonnier ou de cohabitation intergénérationnelle. Le CLLAJ pourra également dans certains cas servir de médiation avec votre bailleur, et vous informer sur la mise en place de la garantie des risques locatifs.
cllaj.oleron@gmail.com
06 98 14 62 46 ou 05 46 38 11 63

LA COLOCATION, CHAMBRES CHEZ L'HABITANT

En réponse à la forte demande d'hébergement saisonnier, le CLLAJ Oléron réalise une campagne de sensibilisation auprès des propriétaires pouvant loger des personnes au sein même de leur résidence. Afin d'assurer un cadre tant à l'hébergeur qu'à l'hébergé, le CLLAJ Oléron accompagne, tout au long de la

saison, la création de binômes propriétaire/saisonnier (service pour les moins de 30 ans) avec des contrats d'hébergement, chartes d'accueil et tarification de la location des chambres.

CAMPING

Les campings logent souvent leur propre personnel. Ils réservent rarement des places pour les saisonniers d'autres établissements. Néanmoins, quelques campings municipaux peuvent proposer des tarifs préférentiels aux saisonniers.
www.ile-oleron-marennes.com/preparer-mes-vacances/hebergement/hotels-de-plein-air-et-camping

CAMPINGS CARS

Un grand nombre de communes disposent d'une aire de campings cars. Si vous avez un véhicule adapté, vous pouvez vous y rendre en vous acquittant de la somme demandée
www.ile-oleron-marennes.com/preparer-mes-vacances/aires-specialisees-camping-cars



Logement

DROIT AU LOGEMENT

Des questions sur votre bail? Un souci avec votre bailleur ? Vous pouvez contacter l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (**ADIL**)

05 46 34 41 36

Marennes-Hiers-Brouage sur RDV

05 79 86 01 50

Saint Pierre d' Oléron sur RDV

05 46 34 41 36

ASSURANCE

Pensez à bien assurer votre logement avant de l'occuper, même pour un mois. Cette assurance sert également de responsabilité civile.

Transports

Comment se déplacer sur le territoire Marennes Oléron.

En BUS

Réseau de bus de la région
Nouvelle-Aquitaine :
transport.nouvelle-aquitaine.fr

Navettes estivales oléronaises :
elles sont gratuites et fonctionnent
du 6 juillet au 28 août.
Parcours des navettes et horaires :
www.cdc-oleron.com

En VELO

Carte du réseau des pistes cyclables
sur [www.ile-oleron-marennes.com/
brochures](http://www.ile-oleron-marennes.com/brochures)
Application «Loopi»
ile-oleron-marennes.loopi-velo.fr

En VOITURE

Page Facebook :
[Covoiturage Île d'Oléron](#)
Blablalines :
www.blablalines.com
Aire de covoiturage du département :
la-charente-maritime.fr

En BATEAU

Il existe des liaisons maritimes
entre la Rochelle et le port
de Boyardville (50 min) d'Avril à
Novembre, et entre La Rochelle
et le port de St-Denis d'Oléron
(env. 1h) en Juillet-Août.
Tarifs, horaires et réservations :
www.oleron-larochelle.net
05 46 47 05 10
Dans tous les offices de tourisme
du Pays Marennes Oléron.

Bateau passeur de début juillet à
fin août entre le Château d'Oléron
et Bourcefranc-le-Chapus et entre
Saint-Trojan-les-Bains et la Tremblade.
<https://www.bateaupasseur17.fr/>



Emploi

La Maison des Initiatives et des Services (MIS)

à Marennes-Hiers-Brouage, ouverte le lundi 9h-13h/14h-18h, du mardi au jeudi 8h45-12h30/14h-17h30, et le vendredi 8h45-12h30.

Accès gratuit à Internet

pour consulter les offres d'emploi des employeurs. Des agents d'accueil pour vous accompagner dans vos recherches.

Une page facebook pour suivre l'actualité.

MIS

05 79 86 01 50 - accueil.mis@mareennes-oleron.com

facebook : Maison des Initiatives et des Services.

Les agences Pôle Emploi

Accès libre tous les matins aux postes informatiques et des conseillers sur rdv pour accompagner les personnes dans la construction de leur projet professionnel.

Offres disponibles sur Internet ou par téléphone

39 49 - www.pole-emploi.fr

Deux agences sont accessibles sur le territoire :

Rochefort

4, Place François Blondel
17300 Rochefort

pour les communes de

St Just Luzac,

Le Gua, Nieulle sur Seudre,

St Sornin.

St Pierre d'Oléron

10 ter, Lotissement
du Moulin du Coivre
17310 St Pierre d'Oléron

pour les communes de

St Denis, St Georges,

La Brée-les-Bains, St Pierre, Dolus,

Le Château, Le Grand Village Plage,

St Trojan-les-Bains,

Bourcefranc-le-Chapus, Marennes-Hiers-Brouage.



Emploi

Les Bureaux Information Jeunesse (BIJ)

pour une information sur les métiers, la formation et l'emploi, et peuvent vous accompagner dans vos projets personnels.

St Pierre d'Oléron

25 Avenue Jean Soulat
(Route de Sauzelle)
17310 St Pierre d'Oléron
05 46 76 63 07 - 06 46 28 30 76
bij@cdc-oleron.fr
<http://oleron.pourlesjeunes.com>

Du lundi au vendredi de 11h30 à 18h30 (sauf mercredi 17h).

Rochefort

27- 29, Avenue
des Déportés et Fusillés
17300 Rochefort
05 46 87 40 26

Du lundi au vendredi
de 13h30 à 18h.

Les Missions Locales

pour les jeunes de 16 et 25 ans : accompagnement et conseil dans vos démarches d'orientation professionnelle, de recherches d'emploi et de formation, et pour résoudre des difficultés ponctuelles financières, de transport, de santé, de logement.

05 46 99 06 00 - www.mamissionlocale.com

Les antennes locales :

Marennes-Hiers-Brouage

Maison des Initiatives et des Services

St Pierre d'Oléron

Bureau Information Jeunesse Oléron

SUR RDV : 05 46 99 06 00
www.mamissionlocale.com



Cap Emploi

propose un service de proximité pour l'accompagnement individualisé des personnes handicapées dans leur parcours vers l'emploi et dans l'entreprise.

05 46 50 04 00 - www.capemploi17.com

Sur convocation :

Marennes-Hiers-Brouage (Maison des Initiatives et des Services)
St Georges d'Oléron (Maison de la Formation et des Services de l'île d'Oléron)

Groupement d'employeur Marennes Oléron (GLEMO)

partager son emploi pour développer ses compétences au travers des multiples expériences professionnelles.

05 46 47 49 40 - info@glemo.fr - www.glemo.fr

**Quelques sites utiles
pour rechercher un emploi saisonnier**

Agriculture

www.anefa-emploi.org, www.pole-emploi.fr (en indiquant «aide agricole») & www.saisonnalite.org (rubrique Maison des saisonniers)

CONCHYLICULTURE

<http://annonces.crc-poitoucharentes.com>

ANIMATION, SPORTS, BABY-SITTING

www.ij-poitou-charentes.org & www.jobs-ete.com

GRANDE DISTRIBUTION

www.distrijob.fr



Santé

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) est votre caisse d'assurance maladie, sauf pour les travailleurs agricoles (MSA), les marins (ENIM) et les étudiants (réseau emeVia ou LMDE).

ASSURANCE MALADIE (CPAM)

Vous avez un emploi à caractère saisonnier ? A défaut de remplir les conditions générales d'ouverture des droits, vous pouvez bénéficier des prestations des assurances maladie, maternité, invalidité, décès.

36 46 ou sur www.ameli.fr

Permanence le 4^{ème} vendredi du mois

à Marennes-Hiers-Brouage à la M.I.S

sur RDV au 36 46 ou sur votre compte Ameli.

MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE (MSA)

Régime de protection sociale de la profession agricole en France, elle intervient pour la prévention des risques professionnels et la médecine du travail des salariés et exploitants agricoles. Elle agit pour améliorer leurs conditions de travail.

www.msadescharentes

MÉDECINE DU TRAVAIL ET ARRÊT DE TRAVAIL

Les Services de Santé au Travail sont à votre disposition pour toute question liées à votre santé dans le cadre de votre emploi.

www.santetravail17.com

APAS Dolus d'Oléron

Route Départementale 734
05 46 88 35 95

APAS Marennes-Hiers-Brouage

9, av du Maréchal Leclerc
05 46 88 35 99



MAISON MÉDICALE DE GARDE DE L'ÎLE D'OLÉRON (CENTRE DE SANTE)

Accès le soir de 21h à minuit, le samedi après-midi, le dimanche et les jours fériés. Seul le 15 peut vous donner l'accès : à cet effet, téléphonez au 15 qui vous conseillera et vous orientera.



INFOS + : LA VISITE MÉDICALE

Obligatoire pour les salariés saisonniers recrutés pour une durée au moins égale à 45 jours de travail effectif, sauf s'il avait un emploi équivalent et si aucune inaptitude n'a été reconnue dans les 24 mois précédents si c'est le même employeur ou dans les 12 derniers mois si l'employeur change. Le temps passé est rémunéré et les frais de transport doivent être pris en charge par l'employeur

PARLER DES CONDUITES ADDICTIVES

Alcool, cannabis, cocaïne, héroïne, ecstasy, médicaments détournés de leur usage habituel.....autant de substances qui peuvent « aider à tenir le coup » mais qui entraînent des addictions et des comportements à risque : perte de contrôle de soi, violence sur soi et avec l'entourage, transmission de pathologies infectieuses...
Le Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) est là pour vous aider en toute confidentialité et gratuitement.

Saint-Pierre d'Oléron

Hôpital local
SUR RDV 2 mardis par mois
05 46 88 56 30

Saint-Pierre d'Oléron

Drogues Info Services -Tremplin 17
SUR RDV : 05 46 82 12 92

CSAPA MOBILE OLERON
SUR RDV : 07 55 58 89 52

Marennes-Hiers-Brouage

Hôpital local
SUR RDV les lundis après-midi
05 46 85 01 38

Santé

VOUS VOUS SENTEZ ISOLÉ, DÉPRIMÉ, ANGOISSÉ, BESOIN D'EN PARLER ?

Les Centres Médico Psychologiques de Saint-Pierre d'Oléron et de Marennes vous accueillent pour des consultations et des soins.

Centres Médico Psychologiques

St Pierre d'Oléron : L'Estran
05 46 85 85 05
Marennes : Le CAP
05 46 85 23 43

Suicide écoute 7j/7 24h/24
01 45 39 40 00

SOS Amitiés 7j/7 24h/24
09 72 39 40 50

PARLER DE LA CONTRACEPTION

VIH, hépatites et MST (Maladies Sexuellement Transmissibles) ont des conséquences trop graves pour hésiter. Protégez-vous et si vous avez des doutes, n'hésitez pas à consulter !

Attention, les préservatifs craignent le soleil et la chaleur (ex : préservatifs en plein soleil dans la voiture).

Centre de Planification et éducation familiale

05 17 83 42 51
05 46 39 60 63

SIDA info service

N°vert : 0800 840 800
www.sida-info-service.org

Conseils contraception : 0 810 400 170



INFOS + : FAIRE LA FÊTE, POURQUOI PAS.

Mais la saison est longue !... Pour tenir :
ménagez-vous des temps de sommeil suffisants (vos besoins sont les mêmes que le reste de l'année), essayez d'avoir une alimentation équilibrée (au moins 3 repas par jour) et buvez régulièrement de l'eau (1,5 à 2 litres par jour).

Contrat de travail

DROITS ET DEVOIRS

Indispensable et obligatoire, il garantit vos droits et vous permet de cotiser à l'assurance chômage, à la retraite, et à l'assurance maladie. Il doit être remis dans les 2 jours ouvrables suivant la date d'embauche. Le « contrat saisonnier » est un CDD spécifique : il a pour objet la saison et doit correspondre à celle-ci. Il peut être de date à date ou sans terme précis. Dans ce cas, il devra obligatoirement prévoir une durée minimale. Il ne donne pas droit à l'indemnité de précarité, sauf accord collectif contraire.

PERIODE D'ESSAI

Rémunérée au tarif normal du contrat, elle ne peut pas dépasser 1 jour par semaine prévue au contrat, dans la limite de 15 jours pour un contrat de moins de 6 mois et 1 mois au-delà.

REPOS ET CONGES PAYES

Le repos quotidien obligatoire est de 11h consécutives auxquelles s'ajoute un repos hebdomadaire de 24h. Peuvent s'ajouter, si un accord collectif le prévoit, 2 demi-journées (accolées ou non). Les Hôtels-Cafés-Restaurants et établissements soumis à la saisonnalité ont la possibilité de suspendre le repos hebdomadaire de 24h jusqu'à 2 fois dans le mois, mais pas plus de 3 fois dans la saison. Les jours suspendus seront récupérés ou bien compensés financièrement en fin de saison. La période de travail génère un droit à 2,5 jours ouvrables de congés payés par mois travaillé ou par période de 4 semaines.



Contrat de travail



INFOS + : si les obligations légales ne sont pas respectées, il s'agit de travail illégal. Vous perdez votre couverture sociale, vos droits aux allocations chômage et n'êtes pas protégé en cas d'accident du travail.

HEURES SUPPLÉMENTAIRES / COMPLÉMENTAIRES

Selon le secteur professionnel concerné, les heures effectuées en supplément de la durée légale de travail font l'objet d'une majoration de salaire ou d'un repos compensateur de remplacement (RCR).

A la différence des heures supplémentaires, les heures complémentaires seront simplement payées au tarif habituel du contrat ou compensé par un RCR, selon la convention collective de votre secteur d'emploi, indiquée obligatoirement sur votre contrat de travail.

Vous avez un doute ? Contactez la MIS au 05 79 86 01 50.

FICHE DE PAIE (à conserver à vie)

Obligatoire, elle doit être remise au salarié à l'occasion de chaque versement de rémunération, ou par période de 4 semaines.



RUPTURE DE CONTRAT (sous conditions)

- Accord des 2 parties (salarié, employeur)
- Faute grave de l'employeur ou du salarié,
- Démission du salarié à condition d'une embauche en CDI (en respectant le temps légal de préavis)
- Cas de force majeure pour l'employeur (incendie par exemple)
- En cas d'inaptitude prononcée par la Médecine du Travail.

DES QUESTIONS SUR VOTRE CONTRAT DE TRAVAIL ? UN LITIGE AVEC VOTRE EMPLOYEUR ?

La CGT effectue des permanences juridiques à **Marenes deux fois par mois sur RDV au 05 79 86 01 50 (MIS) et au Château d'Oléron deux fois par semaine sur RDV au ulcgtmarenesoleron@wanadoo.fr (annexe Mairie)**

LOGEMENT PROFESSIONNEL

Cet hébergement fourni par l'employeur à un salarié dans le cadre de son travail est « un avantage en nature » et de ce fait ne suit pas les règles habituelles du « droit du locataire ». Celui-ci doit être d'une superficie minimale de 6 m², et chaque personne logée doit bénéficier d'un volume de 15 m³. Il doit comporter des fenêtres donnant sur l'extérieur, un accès libre et indépendant avec lavabo, douche, et toilettes à proximité.

Numéros utiles

URGENCES

N° européen d'urgence 112

SAMU 15

Sapeurs-Pompiers 18

Gendarmerie nationale 17.

Urgence sociale 115.

SANTÉ

SOS médecins 36 24 (0.15€/mn)

Médecins de garde 116 117

Pharmacie de garde 32 37

Centre antipoison 05 56 96 40 80

CENTRES HOSPITALIERS

La Rochelle 05 46 45 50 50

Rochefort 05 46 88 50 50

Marennes-

Hiers-Brouage 05 46 85 01 38

St Pierre d'Oléron 05 46 76 31 00

A VOTRE ÉCOUTE

Drogues Alcool Tabac Info 113

Sida info service 0 800 840 800

Hépatites info 0 800 845 800

Violences conjugales 39 19

Viols femmes 0 800 05 95 95

(appel gratuit)

Fil santé jeunes 0 800 23 52 36

SOS suicide 01 45 39 40 00

CPAM 17 3646

DROITS

Allô Service Public 39 39 (0.15€/min)

Défenseur des Droits 09 69 39 00 00

Pôle emploi 39 49

AIDES

CIDFF de la Charente-Maritime

Service d'aide aux victimes (n° non surtaxé)

05 46 51 02 50 ou 08 842 846 37

LOGEMENT

ADIL de la Charente-Maritime

Permanences à St Pierre

et Marennes-Hiers-Brouage sur RDV

05 46 34 41 36

CAF de la Charente-Maritime

Du lundi au vendredi

8h30-12h et 13h-16h

Permanences à St Pierre

et à Marennes-Hiers-Brouage

sur RDV

0810 25 17 10

EDF/GDF Services

09 69 32 15 15

Services des Eaux :

RESE (St Pierre, St Trojan,

Le Château, Dolus, Le Grand Village,

St Just-luzac, Marennes-Hiers-

Brouage, Le Gua,

St Sornin, Nieulle sur Seudre)

05 46 75 39 64

CER

(La Brée-les-Bains, St Denis,

St Georges, Marennes-Hiers-

Brouage, Bourcefranc-le-Chapus)

05 46 76 63 69

MAISON DES SERVICES

Maison des Initiatives et des Services

(Marennes-Hiers-Brouage) Perma-

nences d'accès au

droit sur RDV 05 79 86 01 50

Maison Départementale de l'emploi

saisonnier (MDES)

05 46 38 97 10



Formation

Votre saison se termine, vous avez envie de faire le point sur votre expérience et /ou de suivre une formation avant la prochaine saison pour valider ou diversifier vos compétences ?

Votre contrat saisonnier vous donne accès à la formation.

Qu'est-ce qu'un Bilan de Compétences, une VAE (Validation des Acquis de l'Expérience), Le CPF (Compte personnel Formation) ?

Chaque année, sur le territoire, des formations diplômantes et rémunérées, pendant l'intersaison sont mises en place.

N'hésitez pas à pousser la porte ou prendre contact avec la Maison des Initiatives et des Services. Elle est là pour vous orienter vers le bon interlocuteur 05 79 86 01 50.

Votre agence Pôle Emploi, la mission locale ou votre OPCO peuvent aussi vous accompagner dans vos recherches de formations et vos démarches de financement selon votre projet professionnel.

Vous souhaitez créer votre activité ?

Les chambres consulaires (Chambres de Commerces et d'Industries et Chambres de Métier et de l'Artisanat) proposent des journées de formation à la création d'entreprises.

05 79 86 01 50 – accueil.mis@marennes-oleron.com.



INFOS + :

A la fin de la saison, assurez-vous que votre employeur vous remette le BIAF (Bulletin Individuel d'Accès à la Formation) complété. Ce document est indispensable pour une demande de Congé Individuel de Formation (CIF).

Poursuivre sa saison à la montagne

Le territoire Marennes Oléron est partenaire du Pays Tarentaise Vanoise.

De nombreux postes dans les métiers de l'hôtellerie et la restauration sont à pourvoir à partir du mois de décembre et jusqu'en mars/avril selon les stations.

Contact : espace saisonnier les Belleville - 04 79 00 22 11
saisonniers@lesbelleville.fr; <https://emploi.lesbelleville.fr/>

La Maison Départementale de l'Emploi Saisonnier (MDES)

organise chaque année au mois d'octobre un forum des emplois saisonniers d'hiver à La Rochelle.

05 46 38 97 10 - mdes@charente-maritime.fr
<https://la.charente-maritime.fr/>

**Pour rechercher un emploi,
vous loger, vous déplacer,
vous former en avant saison,
vous pouvez aussi contacter directement
les espaces saisonniers**

COURCHEVEL - 04 79 00 01 01 - eef@mairie-courchevel.com

LA PLAGNE - 04 79 09 20 85 - saisonniers-sigp@la-plagne.com

LES ARCS - 04 79 07 14 51 - espace-saisonniers@bourgsaintmaurice.fr

LES MÉNUIRES - 04 79 00 23 20 - saisonniers@lesbelleville.fr

TIGNES - 04 79 40 09 89 - espacesaisonniers@tignes.net

VAL D'ISÈRE - 04 79 06 84 78 - contact@vievaldis.com

VALMOREL - 04 79 09 82 57 - espacesaisonvalmorel@orange.fr

VAL THORENS - 04 79 00 22 11 - saisonniers@lesbelleville.fr



Calendrier des travaux saisonniers en Charente Maritime



	Vigne	Melon	Asperge
Janvier	TAILLE		
Février	TIRAGE DES BOIS		
Mars			
Avril		PLANTATION	RÉCOLTE
Mai			
Juin	RELEVAGE	RÉCOLTE	
Juillet			
Août			
Septembre	VENDANGE		
Octobre			
Novembre			
Décembre	TAILLE		



INFOS + : <https://la.charente-maritime.fr/emploi-insertion/emploi-saisonnier>



Pomme



Huître



Tabac



**Tourisme
balnéaire**

Pomme	Huître	Tabac	Tourisme balnéaire
TAILLE	TRI CONDITIONNEMENT		
		SEMIS	
		PLANTATION	
RÉCOLTE			HÔTELLERIE HÔTELLERIE DE PLEIN AIR (CAMPING) ANIMATION COMMERCE...
		RÉCOLTE	
	TRI CONDITIONNEMENT		

**Retrouvez les marchés
et les festivals du territoire
sur ile-oleron-mareennes.com**



**Maison des Initiatives
et des Services**

24 Rue Dubois Meynardie
17320 Mareennes
05 79 86 01 50

accueil.mis@mareennes-oleron.com
www.saisonniers-mareennes-oleron.fr

